

# CONVOCAATION

Conseil Municipal

*Article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira en session extraordinaire, le :

**Lundi 22 septembre 2025 à 18 heures  
A la Mairie de Fronsac**

*En application des articles L2121-9 et L2121-10*

## **Ordre du jour :**

\*\*\*\*\*

Approbation du Procès-Verbal du 07 avril 2025

- Création d'un emploi de coordinateur communal pour la réalisation du recensement de la population prévu en 2026
- Création d'un emploi d'agent recenseur pour la réalisation du recensement de la population prévu en 2026

Fixation de l'indemnisation des frais de déplacement et des frais de repas de l'agent recenseur

- Modification des statuts du SICASMIR
    - Retrait de communes membres de la compétence SSIAD
    - Retrait de communes membres de la compétence Alzheimer
  - Demande de subvention de l'association AFMTELETHON
  - Renouvellement du Contrat Groupe d'Assurance Statutaire pour la période 2026-2029 avec le CDG 31
  - Fixation de l'état de l'assiette des coupes en forêt de Fronsac
  - Vœu de soutien aux petites lignes ferroviaires régionales
- 
- Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Fronsac, le 16/09/2025

Le Maire  
MICHEL LADEVEZE

